

CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUX DE SERIES PAR EQUIPES DE CLUBS DIVISION 1

PRINCIPE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMPETITION

ARTICLE 1

La DIVISION 1 est composée de 8 équipes de clubs réparties en 2 poules de 4.

ARTICLE 2

L'équipe qui remporte le Championnat est déclarée Championne de France.

ARTICLE 3

La CSNC gère les résultats du championnat de France DIVISION 1.

Chaque année, la FFB transmet aux Ligues et aux clubs concernés: le règlement sportif et le calendrier.

Les dispositions financières sont consultables dès le début de saison sur le site Internet de la FFB.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS

L'engagement d'une équipe doit être effectué en utilisant le "**bordereau d'engagement**" joint au présent règlement et téléchargeable sur le Site Internet de la FFB.

Le bordereau d'engagement doit être correctement et lisiblement rempli. Les coordonnées du responsable de l'équipe (adresse, téléphone et adresse Email) sont obligatoires.

Le bordereau d'engagement et le chèque correspondant au droit de participation sont à envoyer à la Ligue d'appartenance **pour le 15 septembre**.

Chaque Ligue fait parvenir au secrétariat fédéral **pour le 20 septembre** la liste et la composition des équipes engagées dans chaque division. **Le secrétariat fédéral enverra à chaque ligue, une facture globale récapitulative de tous les droits d'engagements à régler pour toutes les équipes engagées dans toutes les divisions et modes de jeux (série, 3 Bandes et 5Q).**

La Ligue valide la composition de chaque équipe. Après validation du bordereau d'engagement par la Ligue, les performances individuelles des joueurs réalisées au cours de la saison sportive concernée ne pourront pas influencer sur la composition d'une équipe ou l'ordre des joueurs inscrits.

La composition des équipes validée par la ligue ne sera **officiellement** validée qu'après diffusion par le responsable national de la liste et de la composition des différentes équipes.

ARTICLE 5 - COMPOSITION DES EQUIPES

- Chaque équipe est composée au minimum de 4 joueurs et au maximum de 6 joueurs
- A la date de la 1^{ère} rencontre d'une équipe, les joueurs doivent **impérativement** être titulaires de la licence fédérale.
- Pour chaque rencontre, la présentation de la licence à jour au capitaine de l'équipe adverse est obligatoire.
- Un club peut engager un joueur (et un seul) d'un autre club à la condition impérative que ce dernier n'engage pas d'équipe dans le championnat de D1.

Participation des joueurs étrangers :

1) APPARTENANCE A L'EQUIPE DES JOUEURS DE NATIONALITE AUTRE QUE FRANCAISE :

- Joueurs étrangers (ressortissants d'une nation hors de l'union européenne) : 1 au maximum.
- Joueurs ressortissants d'une nation de l'union européenne : 2 au maximum, s'il n'y a pas de joueur étranger, et 1 au maximum si il y a déjà un joueur étranger.

2) PARTICIPATION A UNE RENCONTRE DES JOUEURS DE NATIONALITE AUTRE QUE FRANCAISE :

Dans toutes les rencontres, le nombre de joueurs étrangers ou ressortissants d'une nation de l'union européenne **est limité à 1**.

Un joueur étranger ou ressortissant d'une nation de l'espace l'union européenne ne pourra participer à la finale du championnat qu'à la seule condition d'avoir disputé **au moins 50%** des matches joués avant la finale.

Ordre des joueurs :

Lors de l'engagement de son équipe, le capitaine inscrit ses joueurs dans les modes de jeu de son choix. Les joueurs peuvent être polyvalents.

Les joueurs classés de 1 à 4 sur le bordereau initial d'engagement, ne peuvent pas jouer dans une équipe de division inférieure.

Les joueurs classés de 5 à 6 sur le bordereau initial d'engagement, peuvent jouer dans une équipe et une seule de leur club inscrite dans une division inférieure. Après avoir joué deux matchs avec l'équipe de la division supérieure ceux-ci feront partie intégrante de cette équipe et ne pourront plus évoluer en division inférieure.

DEROULEMENT SPORTIF DES COMPETITIONS

ARTICLE 6 - DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE ENTRE 2 EQUIPES

Dans chaque match, les 3 joueurs composant l'équipe se rencontrent une fois. Les modalités de composition de l'équipe sont fixées dans l'article 5.

Lors de la phase qualificative (déroulement des poules), les rencontres se disputent, au plus tard à la date butoir prévue au calendrier.

La victoire individuelle vaut 2 points, le match nul vaut 1 point et la défaite vaut 0 point. De même une victoire d'équipe vaut 2 points, un match nul vaut 1 point et une défaite vaut 0 point.

Si le match n'est pas joué à la date butoir fixée au calendrier, les équipes seront créditées de 0 point.

Particularité pour le classement final en poule (phase éliminatoire et finale) :

En cas d'égalité du nombre de points de match et du nombre de points de parties individuelles, les équipes sont départagées par le pourcentage total des points réalisés par rapport au nombre total des points à jouer dans chaque mode de jeu. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par l'addition de la meilleure série réalisée dans chaque mode de jeu.

ARTICLE 7 - DISTANCES DES MATCHS – FORMAT DES BILLARDS

Pour le joueur 1, la distance est de 250 points au cadre 47/2. -Pour le joueur 2, la distance est 200 points au cadre 71/2. Pour le joueur 3, la distance est 120 points à la bande.

Les matchs se jouent obligatoirement sur billards de match.

ARTICLE 8 - COMPOSITION DES POULES - QUALIFICATION

Phase Qualificative :

La division 1 se compose de 2 poules de 4 équipes.

La répartition se fait selon le serpentín :

Poule A: 1 – 4 - 5 – 8

Poule B: 2 – 3 – 6 – 7

L'équipe N°1 est la championne de France en titre ; l'équipe N°2 est vice championne de France de la saison précédente ; les équipes N° 3, 4, 5, 6 et 7 sont classées selon les résultats de la saison précédente ; l'équipe N°8 est l'équipe vainqueur de la D2 de la saison précédente.

Phase finale :

La phase finale concerne les équipes classées aux 2 premières places des poules A et B.

Ces 4 équipes sont réunies dans une poule unique dans laquelle chacune rencontre les 3 autres.

Le classement initial (de 1 à 4) est réalisé de la manière suivante : les 2 équipes vainqueur de leur poule sont classées N°1 et N°2 ; les 2 équipes 2^{ème} de leur poule sont classées N°3 et N°4 (voir les particularités détaillées dans l'article 6).

L'organisation de la finale est attribuée au club classé 1^{er}. En cas de désistement, l'organisation est confiée au club classé 2^{ème} et ainsi de suite.

Le club organisateur n'a aucune indemnité à verser aux équipes visiteuses pour la participation à leurs frais de déplacement et de séjour.

Les médailles d'or, d'argent et de bronze sont remises par le Délégué de la Fédération, aux trois joueurs des équipes terminant aux 3 premières places à l'issue du classement final.

ARTICLE 9 - POULES : FONCTIONNEMENT, CLASSEMENT

Le championnat débute avec une phase qualificative.

Cette phase se déroule en 4 journées au cours desquelles les équipes de chaque poule se rencontrent selon le schéma suivant :

	Poule A	Lieu	Exempt	Poule B	Lieu	Exempt
Journée 1	Equipes 4, 5, 8	Club 8	1	Equipes 3, 6, 7	Club 7	2
Journée 2	Equipes 1, 5, 8	Club 5	4	Equipes 2, 6, 7	Club 6	3
Journée 3	Equipes 1, 4, 8	Club 4	5	Equipes 2, 3, 7	Club 3	6
Journée 4	Equipes 1, 4, 5	Club 1	8	Equipes 2, 3, 6	Club 2	7

Chaque journée se dispute selon le déroulement sportif d'une poule de 3 (avec un seul tour) et selon l'ordre établi dans le tableau ci-dessus.

Le classement dans les poules s'établit de la façon suivante :

- 1) Nombre de points de matchs d'équipe.
- 2) Nombre de points de matchs individuels.
- 3) Pourcentage de points réalisés.
- 4) Si 2 équipes sont encore à égalité, on prend en compte le résultat des matchs les ayant opposées selon les critères définis aux points précédents.

Forfait :

En cas de désistement d'une ou plusieurs équipes, la poule se joue avec les équipes restantes. (Il n'y a pas d'équipe remplaçante).

En cas d'abandon d'une équipe en cours de compétition : le classement des équipes restantes dans la poule est refait sans tenir compte des résultats obtenus contre l'équipe défaillante.

En cas d'abandon jugé volontaire ou abusif par la CSNC, l'équipe défaillante est exclue de la compétition pour la saison en cours et est rétrogradée en division 2 pour la saison suivante.

ARTICLE 10 - MONTEES ET DESCENTES DANS LES DIVISIONS

L'équipe championne de France de D2 monte en D1.

L'équipe classée 8^{ème} (la moins bien classée des dernières de chaque poule) descend en D2 (voir les particularités de l'article 6).

ARTICLE 11 - DROITS D'ENGAGEMENT - PRIMES

Se reporter aux dispositions financières de la saison en cours.

ARTICLE 12

Le non-respect du présent règlement entraîne la disqualification d'une équipe par décision de la CHN sans possibilité d'appel. La CSNC est seule habilitée à statuer sur les cas non expressément prévus au règlement.

ORGANISATION DE LA FINALE

Système de déroulement de la finale

1) Nombre de parties

6 rencontres = 18 Parties

Sur 3 billards = 6 séances sur 2 billards = 9 séances

2) Plan de Déroulement pour 3 billards en 2 jours

Samedi:

09H30	Inauguration
10H00-12H00	1 ^{er} tour
13H00-15H00	2 ^{ème} tour
15H30-17H30	Les 2 équipes vainqueurs des 2 premiers tours
18H00-20H00	Les 2 équipes perdantes des 2 premiers tours

Dimanche:

10H00-12H00	se référer au Code Sportif FFB (Poule de 4 sur un billard)
13H30-15H30	se référer au Code Sportif FFB (Poule de 4 sur un billard)
16H00	Palmarès

3) Plan de Déroulement pour 2 billards en 3 jours

Vendredi:

16H00	Inauguration
16H30-18H30	1 ^{ère} séance (1 ^{er} tour)
19H00-21H00	2 ^{ème} séance

Samedi:

09H00-11H00	3 ^{ème} séance
11H00-15H00	4 ^{ème} séance (2 ^{ème} tour- les vainqueurs ensemble et les perdants ensemble)
15H00-17H00	5 ^{ème} séance
17H00-19H00	6 ^{ème} séance
19H00-21H00	7 ^{ème} séance (3 ^{ème} tour- se référer au Code Sportif FFB Poule de 4 sur un billard)

Dimanche:

10H00-12H00	8 ^{ème} séance
13H30-15H30	9 ^{ème} séance
16H00	Palmarès